

COMPTE RENDU
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 5 MARS 2020

(Articles L.2121-25 et R.121.9 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le 5 mars 2020 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune du GRAND-BORNAND, convoqué le 28 février 2020, s'est réuni dans la salle consulaire de la Mairie, sous la présidence de Monsieur André PERRILLAT-AMEDE, Maire.

Présents : MMES, MM. André PERRILLAT-AMEDE, Jean-Michel DELOCHE, Didier PERRISSIN-FABERT, Hélène FAVRE BONVIN, Gilbert FOURNIER-BIDOZ, Gabriel PERRILLAT-AMEDE, Solange MISSILLIER, Christiane PERRIER, Henri POCHAT-BARON, Martial MISSILLIER, Madeleine DAVIET, Bertrand PERRILLAT-AMEDE, Nicolas VULLIET, Laëtitia SOCQUET-CLERC.

Absente ayant donné procuration : MME Marie-Pierre ROBERT à MME Hélène FAVRE BONVIN.

Absents : MMES, M. Marc BOSSE, Anne FOURNIER-BIDOZ, Gaëlle PERRILLAT-CHARLAZ, Sandrine PERRILLAT-MONET.

M. Nicolas VULLIET, désigné par le Conseil, prend place au bureau en qualité de secrétaire.

POINT A SUPPRIMER DE L'ORDRE DU JOUR

A l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal son accord pour supprimer à l'ordre du jour de la présente réunion du Conseil Municipal le point suivant :

- Autorisation à signer la convention de mise à disposition de locaux au profit de l'Association Familiale Rurale et de l'Association « Orchestre d'Harmonie du Grand-Bornand »

L'ordre du jour de la présente réunion du Conseil Municipal ainsi modifié est approuvé à l'unanimité.

APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL DES 17 OCTOBRE 2019, 28 NOVEMBRE 2019 ET 13 FEVRIER 2020

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, les procès-verbaux des séances du Conseil Municipal des 17 octobre 2019, 28 novembre 2019 et 13 février 2020.

APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2019

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire s'est retiré de la séance et n'a pas pris part au vote. Sous la présidence de Monsieur Jean-Michel DELOCHE, Adjoint au Maire, le Conseil Municipal a approuvé les comptes administratifs 2019 qui se présentent comme suit :

BUDGET PRINCIPAL

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
<i>Dépenses</i>	8 034 493,02 €	14 038 960,29 €
<i>Recettes</i>	7 967 811,97 €	16 601 581,32 €
<i>Excédent ou déficit</i>	- 66 681,05 €	+ 2 562 621,03 €

BUDGET ANNEXE TOURISME

	INVESTISSEMENT	EXPLOITATION
<i>Dépenses</i>	16 428 948,03 €	4 003 268,34 €
<i>Recettes</i>	15 856 191,63 €	5 891 762,66 €
<i>Excédent ou déficit</i>	- 572 756,40 €	+ 1 888 494,32 €

BUDGET FORET

	INVESTISSEMENT	EXPLOITATION
<i>Dépenses</i>	1 240,00 €	39 073,93 €
<i>Recettes</i>	33 387,48 €	39 073,93 €
<i>Excédent ou déficit</i>	+ 32 147,48 €	0

BUDGET DOMAINE NORDIQUE

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
<i>Dépenses</i>	172 409,55 €	445 720,66 €
<i>Recettes</i>	267 055,87 €	469 889,79 €
<i>Excédent ou déficit</i>	+ 94 646,32 €	+ 24 169,13 €

BUDGET AUBERGE NORDIQUE

	INVESTISSEMENT	EXPLOITATION
<i>Dépenses</i>	3 353 312,71 €	183 191,98 €
<i>Recettes</i>	4 537 175,36 €	211 211,05 €
<i>Excédent ou déficit</i>	+ 1 183 862,65 €	+ 28 019,07 €

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2019

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, a approuvé les comptes de gestion des différents budgets de la Commune dressés par le Trésorier pour l'exercice 2019.

DETERMINATION DE L'AFFECTATION DU RESULTAT DES BUDGETS 2019

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, a décidé d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2019 des différents budgets comme suit :

BUDGET PRINCIPAL

- ✓ 500 000,00 euros au compte 002 - Excédent antérieur reporté ;
- ✓ 2 062 621,03 euros au compte 1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés.

BUDGET ANNEXE TOURISME

- ✓ 1 268 457,84 euros au compte 002 – Excédent antérieur reporté
- ✓ 620 036,48 euros au compte 1068 – Autres réserves

BUDGET DOMAINE NORDIQUE

- ✓ 24 169,13 euros au compte 1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés.

BUDGET AUBERGE NORDIQUE

- ✓ 28 019,07 euros au compte 002 – Excédent antérieur reporté.

VOTE DU TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2020

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, a décidé de maintenir les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2020 comme suit :

TAXES	<i>TAUX VOTES 2020</i>
Taxe d'habitation	<i>25,64 %</i>
Taxe foncière (bâti)	<i>18,34 %</i>
Taxe foncière (non bâti)	<i>129,34 %</i>

VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2020

Le Conseil Municipal a approuvé les budgets qui s'équilibrent en recettes et dépenses (y compris les restes à réaliser), comme suit :

BUDGET PRINCIPAL

	Dépenses votées	Restes à réaliser	Total dépenses	Recettes votées	Restes à réaliser	Total recettes
<i>Fonctionnement</i>	13 949 183,35	-	13 949 183,35	13 949 183,35	-	13 949 183,35
<i>Investissement</i>	10 607 701,05	495 016,15	11 102 717,20	10 525 975,20	576 742,00	11 102 717,20

BUDGET ANNEXE TOURISME

	Dépenses votées	Restes à réaliser	Total dépenses	Recettes votées	Restes à réaliser	Total recettes
<i>Exploitation</i>	4 761 712,00	-	4 761 712,00	6 657 459,84	-	6 657 459,84
<i>Investissement</i>	9 528 289,40	5 427 243,60	14 955 533,00	8 955 533,00	6 000 000,00	14 955 533,00

BUDGET FORET

	Dépenses votées	Restes à réaliser	Total dépenses	Recettes votées	Restes à réaliser	Total recettes
<i>Fonctionnement</i>	90 640,00	-	90 640,00	90 640,00	-	90 640,00
<i>Investissement</i>	38 847,48	-	38 847,48	38 847,48	-	38 847,48

BUDGET DOMAINE NORDIQUE

	Dépenses votées	Restes à réaliser	Total dépenses	Recettes votées	Restes à réaliser	Total recettes
<i>Exploitation</i>	572 870,00	-	572 870,00	572 870,00	-	572 870,00
<i>Investissement</i>	311 250,00	90 281,03	401 531,03	401 531,03	-	401 531,03

BUDGET AUBERGE NORDIQUE

	Dépenses votées	Restes à réaliser	Total dépenses	Recettes votées	Restes à réaliser	Total recettes
<i>Exploitation</i>	329 019,07	-	329 019,07	329 019,07	-	329 019,07
<i>Investissement</i>	378 258,60	1 303 995,85	1 682 254,45	1 410 898,00	271 356,45	1 682 254,45

ACTUALISATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME AU BUDGET ANNEXE TOURISME

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, a décidé, conformément à l'article R2311-9 du Code général des collectivités territoriales, d'actualiser l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) créée par délibération du 28 mars 2019 relative à l'opération 12 – Front de neige du Charmieux - comprenant les travaux d'aménagement du domaine skiable (travaux de pistes, remontées mécaniques et bâtiment d'accueil), le dévoiement de la route ainsi que le projet de passerelle :

Opération 12	AP modifiée	CP 2019	CP 2020	CP 2021
Front de neige du Charmieux	23 741 329,80 €	12 392 189,31 €	8 949 140,49 €	2 400 000,00 €

VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, a fixé, comme suit, le montant des subventions de fonctionnement à allouer aux associations pour l'année 2020 :

– Maison de l'Enfance.....	323 500 €
– Comité d'Organisation biathlon Annecy – Le Grand-Bornand.....	100 000 €
– Ski-Club.....	132 000 €
– Foyer de ski de fond (ski scolaire).....	14 000 €
– Association Familiale Rurale	43 505 €
– APEL Ecole Saint Jean-Baptiste	4 790 €
– APE Ecole du Chinailon.....	6 400 €
– IME L'Espoir du Pays Rochois & de la Vallée de l'Arve.....	825 €
– Orchestre d'Harmonie	39 100 €
– Chorale La Pastorale.....	2 000 €
– Point d'Orgue	7 200 €
– Groupe folklorique Lou Brafaudi d'Bornand.....	1 800 €
– Culture et Bibliothèque pour tous.....	4 000 €
– Comité de jumelage.....	5 950 €
– Mutuelle des Sapeurs-pompier.....	3 600 €
– Club des Aînés.....	1 500 €
– Amicale du Personnel de la Commune du Grand-Bornand	3 420 €
– Anciens d'AFN – Section du Grand-Bornand.....	100 €
– Chats Perchés.....	300 €

APPROBATION DES CONVENTIONS A INTERVENIR AVEC LES ASSOCIATIONS BENEFICIANT D'UNE SUBVENTION SUPERIEURE A 23 000 EUROS

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, a approuvé les conventions à intervenir avec les associations bénéficiant d'une aide supérieure à 23 000 euros : la Maison de l'Enfance, le Ski-Club, l'Association Familiale Rurale et l'Orchestre d'Harmonie du Grand-Bornand. Au même titre, il a également approuvé l'avenant n° 5 à la convention tripartite de financement du « Comité d'organisation Biathlon Annecy – Le Grand-Bornand » du 7 février 2011.

DEMANDES DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL AU TITRE DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, a décidé de solliciter une subvention de 45 000 €, soit 30% du montant maximal de la dépense subventionnable fixé à 150 000 € par le Département de la Haute Savoie au titre de la répartition du produit des amendes de police pour les travaux de réalisation d'une passerelle destinée à sécuriser le cheminement piéton le long du Borne.

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL AU TITRE DES CONTRATS DEPARTEMENTAUX D'AVENIR ET DE SOLIDARITE

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, a décidé de solliciter une aide du Conseil Départemental de Haute-Savoie au titre des Contrats Départementaux d'Avenir et de Solidarité (CDAS) pour l'année 2020, pour les opérations suivantes :

- ✓ Travaux de voirie
- ✓ Réaménagement et accessibilité de la Mairie
- ✓ Remplacement de la chaufferie de la piscine municipale.

AUTORISATION A SIGNER LA CONVENTION DE PARTENARIAT ET DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX POUR LA CREATION ET LE FONCTIONNEMENT D'UNE BIBLIOTHEQUE DE LECTURE PUBLIQUE

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, a approuvé la convention à intervenir avec l'Association « Culture et Bibliothèque pour Tous » définissant les engagements réciproques des parties dans le cadre de l'adhésion de la Commune au règlement général d'aides aux bibliothèques adopté par le Conseil Général de la Haute-Savoie, et notamment les conditions financières et matérielles du soutien de l'action de l'Association par la Commune.

AUTORISATION A SIGNER LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN BATIMENT COMMUNAL AU PROFIT DE L'ASSOCIATION DU PATRIMOINE BORNANDIN ET DE LA SEM TOURISME DU GRAND-BORNAND

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, a approuvé la convention tripartite d'occupation du bâtiment « Maison du Patrimoine » sis à l'Envers de Villeneuve, propriété de la commune du Grand Bornand, à intervenir avec l'Association de la Maison du Patrimoine Bornandin et sa SEM Le Grand-Bornand Tourisme.

ACHAT D'ELECTRICITE ET DE SERVICES ASSOCIES – APPROBATION DE L'ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDE

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, a décidé d'adhérer à un groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés pour les sites de puissance souscrite inférieure ou égale à 36 kVA, à compter du 1^{er} janvier 2021 pour une période maximale de 3 ans. Il a approuvé que la coordination de ce groupement soit confiée à la Syndicat Intercommunal d'Energie de la Vallée de Thônes.

APPROBATION DE LA MODIFICATION D'UNE PARTIE DE L'ASSIETTE DU CHEMIN RURAL DU BOIS BERCHER AU PLANE

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, a approuvé la modification d'une partie de l'assiette du chemin rural dit « du Bois Bercher au Plane ».

Il a décidé l'acquisition, au profit de la Commune, des parcelles A5432p2, A5433p2, A5457p1, pour une surface totale de 131 m², au prix de l'euro symbolique pour chaque acte, et leur classement en tant que chemin rural et la vente au profit des propriétaires riverains, des parcelles A892p1, A5437p2, A5431p1, A5454p2, A5431p3, A5431p5, A5456p1, A5428, issues de la désaffectation, pour une surface totale de 488 m², au prix de l'euro symbolique pour chaque acte.

APPROBATION DE LA MODIFICATION DE L'ASSIETTE DU CHEMIN RURAL DE LA JOYERE AUX GETTIERS

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, a approuvé la modification d'une partie de l'assiette du chemin rural dit « de la Joyere aux Gettiers ».

Il a décidé l'acquisition, au profit de la commune du Grand Bornand, des parcelles B943p2, B944p2, B945p2, B1712p2, B1713p2, B1714p2, B720p2, B2440p2, B2441p2, B2439p2, B2439p3, B715p2, B2438p2, B716p2, B716p3, B2584p2, pour une surface totale de 656 m², au prix de l'euro symbolique pour chaque acte, et leur classement en tant que chemin rural et la vente, au profit des propriétaires riverains, des parcelles B_DP1 et B_DP2 issues de la désaffectation, pour une surface totale de 44 m², au prix de l'euro symbolique pour chaque acte.

SERVITUDE DE COUR COMMUNE A INTERVENIR AU LIEUDIT LE CHINAILLON

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, a approuvé l'acte de constitution de servitude de cour commune au profit de la SCI Famille Paul PETIT dans le cadre de la réalisation par cette dernière d'une construction sur les parcelles lui appartenant cadastrées section A n° 4969 et 4972, en limite de propriété de la parcelle cadastrée section A n° 4971 appartenant à la Commune.

VENTE D'UNE PROPRIETE COMMUNALE AU LIEUDIT LES OUTALAYS

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, a approuvé la vente à intervenir avec M. et Mme Hubert MUSSEAU de la propriété communale bâtie, sise 1235 route des Outalays, cadastrée B755p2, B1738p2, B1738p3, B2578p2, B2579p2 et B2483p2, pour une surface estimée de 1582 m² au prix fixe de 740 000 euros HT.

MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS POUR 2020

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, a approuvé la mise à jour du tableau des emplois permanents de la collectivité à compter du 5 mars 2020 pour tenir compte des créations et suppressions de postes.

CONVENTION A INTERVENIR AVEC LA CCVT POUR LA MISE A DISPOSITION D'UN AGENT POUR L'INSTRUCTION DES DOSSIERS D'URBANISME

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, a approuvé la convention de mise à disposition à compter du 1er décembre 2019 jusqu'au 31 janvier 2020 d'un agent du service instructeur de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes au bénéfice de la Commune dans le but de pallier l'absence d'un agent en charge de l'instruction des dossiers d'urbanisme.

SPL O DES ARAVIS - APPROBATION DE DEUX PROJETS D'AVENANT AU CONTRAT DE CONCESSION DU SERVICE DE PRODUCTION ET DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, a décidé d'approuver les avenants n° 1 et 2 à la convention portant sur la gestion sous forme concessive du service de production et de distribution d'eau potable conclue avec la SPL O des Aravis au 1er janvier 2017. Les modifications ont pour objet de confier à la SPL O des Aravis la réalisation des travaux de suppression des bouches incendies et d'installation d'entretiens, de déplacement ou de suppression des poteaux incendies et de prendre en compte les échanges d'informations entre la commune et la SPL au titre du service public d'eau potable tout en respectant la réglementation en vigueur applicable au traitement de données à caractère personnel et en particulier le RGPD (Règlement Européen sur la Protection des Données).

SPL O DES ARAVIS - APPROBATION DU REGLEMENT DE SERVICE DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, a approuvé le nouveau règlement de service de distribution d'eau potable proposé par la SPL O des Aravis.

SE2A - MODIFICATIONS DES STATUTS – CHANGEMENT DE SIEGE SOCIAL

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, a approuvé la modification de l'article 1 des statuts du Syndicat d'Eau et d'Assainissement des Aravis modifiant le siège social et le fixant à Saint-Jean-de-Sixt, 1152 route du Bois de l'Envers.

**AUTORISATION A SIGNER LA CONVENTION DE DROIT D'USAGE DU
DOMAINE PRIVE DE LA COMMUNE AU PROFIT DE LA COMMUNAUTE DE
COMMUNES DES VALLEES DE THONES (CCVT)**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, a approuvé la convention à intervenir avec la Communauté de Communes des Vallées de Thônes (CCVT) ayant pour objet de déterminer les conditions techniques, administratives et financières d'un droit d'usage d'une emprise sur le terrain situé à proximité du cimetière, cadastré A 4929 que consent la Commune à la CCVT, pour lui permettre d'implanter, d'exploiter et d'entretenir le local de collecte.

**DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE DANS LE CADRE DE
L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES**

Monsieur le Maire a informé l'assemblée des décisions intervenues, au titre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- | | |
|-------------|---|
| DEC2019/060 | Maîtrise d'œuvre restructuration de l'Auberge nordique - PATEY ARCHITECTES - avenant 3 de 2 150,00 € H.T. |
| DEC2019/061 | Fourniture d'un tapis neige - FICAP - avenant 1 de 10 520,00 € |
| DEC2019/062 | Restructuration de l'Auberge nordique - lot 14 - ALPAL - avenant 2 de 1 785,00 € H.T. |
| DEC2019/063 | Restructuration de l'Auberge nordique - lot 22 - ELTIS - avenant 1 de 14 221,93 € H.T. |
| DEC2019/064 | Restructuration de l'Auberge nordique - lot 17 - A. RATTIN - avenant 2 de 3 287,30 € H.T. |
| DEC2019/065 | Restructuration de l'Auberge nordique - lot 18 - A. RATTIN - avenant 2 de 4 299,00 € H.T. |
| DEC2019/066 | Restructuration de l'Auberge nordique - lot 13 - BBN - avenant 1 de 3 402,50 € H.T. |
| DEC2019/067 | Transports sanitaires - Grand-Bornand Ambulances - Maxi 89 000 € TTC / an |
| DEC2019/068 | Restructuration de l'Auberge nordique - lot 5 - BERLIOZ - avenant 1 de - 3 774,00 € H.T. |
| DEC2019/069 | Vente bois chauffage à M. HUDRY Robert |
| DEC2019/070 | Vente bois chauffage à M. MISSILLIER Jean-Louis |
| DEC2020/002 | Convention à intervenir avec Alpes Sports Nature pour l'exercice d'une activité hivernale de chiens de traîneaux |
| DEC2020/003 | Dépassement contingent heures supplémentaires décembre 2019 |
| DEC2020/005 | Convention de mandat entre la Commune et PLS portant sur l'enregistrement des demandes de logement locatif social pour l'année 2020 |

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire fait lecture au Conseil Municipal des recours gracieux formulés à l'encontre du Plan Local d'Urbanisme tel qu'approuvé par délibération du 28 novembre 2019.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, indique ne pas souhaiter donner suite aux requêtes formulées.

Au Grand-Bornand, le 13 mars 2020

Le Maire
André PERRILLAT-AMEDE



AFFICHE LE 13 MARS 2020.